



Conseil pour faire appel, que faut il écrire la version longue ou succincte

Par francois34, le 13/09/2020 à 18:38

Pour faire appel, faut il que je fasse la version longue ou courte, car je ne sais pas si c est le même juge

Pour répondre à une personne qui m a posé la question de la version de ma nièce, c est ce que je vous ai dit.Encore, je ne dis pas tout ce qu elle a fait.

Apparemment vous n avez pas noté que nous avons laissé à notre pere la part de notre mère decedee 80 000 € sur le compte (pourquoi piocher sur le compte de notre père, c est ridicule)

Elle a fait mettre l udaf en attendant le procès que nous profitons de son argent. Ce qui est faux car l udaf nous l a dit lors d une conversation telephonique. Par contre avec preuve elle n a pas remboursé notre père et comme notre pere perd la mémoire, elle a dit qu il lui a donné, elle a déchiré la dette 8000€, JE NE DIS QUE LA VERITE

Ce qu elle veut c est dilapider l argent de notre pere par jalousie, car nos parents nous ont donné chacun une maison.Elle sait qu elle n aura rien rien.

Je ne comprend pas que le juge ne voit pas tout ça, devant les yeux.

Logiquement c est aux enfants de s occuper de leurs parents comme ils l ont fait pour nous, pas une petite fille qui profitait depuis pas de temps du compte de nos parents.

On appelle ça, la justice mais malheureusement elle est injuste et aveugle

Par P.M., le 13/09/2020 à 18:47

Bonjour,

La demande est à adresser au Tribunal Judiciaire qui a prononcé le Jugement mais c'est la Cour d'Appel qui statuera...

Par francois34, le 13/09/2020 à 19:11

Je vous remercie de votre réponse mais faut il que je la fasse courte ou détaillée
Et pour répondre sur le contexte familiale, tout est dit . Pourquoi priver des enfants pour la mise en tutelle de notre pere pour une nièce qui le fait par intérêt et surtout pour le mettre en danger en voulant le ramener chez lui.Je pense qu'elle n'en a pas le droit mais avec cette justice ,je ne sais plus.
En tout cas ce n'est pas intelligent de lui mettre ça dans la tête et lui faire revivre ou il a vécu avec ma mère
Il a 19 petits enfants , heureusement que c'est la seule
Bien cordialement à vous tous
Je suis à l'écoute de toute suggestion

Par **P.M.**, le **13/09/2020** à **19:16**

Je ne me prononce pas sur le fond de l'affaire mais si vous décidez quand même de faire Appel, l'affaire devant être rejugée, il faudrait reprendre tous les éléments que vous voulez voir examiner dans les conclusions...

Je vous suggérerais de prendre conseils auprès d'un avocat spécialiste ou d'une association spécialisée dans le domaine des tutelles....